

Ouvrir une boîte de production

Description

Ouvrir une boîte de production, c'est créer une structure qui conçoit et réalise des œuvres musicales, audiovisuelles ou artistiques. En raison de la création de nouveaux segments de marché, la demande ne cesse d'augmenter aujourd'hui auprès des sociétés d'audiovisuel.

C'est aussi pourquoi des producteurs travaillant pour une chaîne de télévision ou une agence de communication spécialisée dans la vidéo sont actuellement à la recherche d'indépendance. Ils sont nombreux à vouloir se mettre à leur compte. Certains se lancent même dans la [création d'une association de production audiovisuelle](#).

[Modèle de bail professionnel](#)

Comment ouvrir sa boîte de production ?

Avant d'ouvrir sa boîte de production, il est essentiel de bien définir son concept. Il est tout aussi important d'effectuer une estimation des besoins matériels et humains. Avant de réaliser les formalités administratives sur le [guichet unique](#) de l'INPI, il faudra également **s'assurer de la rentabilité du projet**.

Choisir une spécialité

Le domaine de la production audiovisuelle étant particulièrement large, il est important de choisir une spécialité en se lançant pour pouvoir profiter d'un **positionnement commercial clair**. En même temps, cette démarche permet de se distinguer de la concurrence. Le futur entrepreneur a le choix entre se spécialiser sur :

- Une partie du processus (montage par exemple) ;
- Un format précis (réalisation de vidéos en motion design par exemple) ;
- Un type de clientèle (réalisation de films d'entreprise par exemple).

La spécialité se choisit non seulement **en fonction de ses envies et de ses compétences**, mais également des opportunités découvertes dans le cadre d'une [étude de marché](#). En fonction du concept choisi, le fondateur de la boîte de production s'entourera de divers professionnels, tels qu'un :

- Réalisateur ;
- Ingénieur son et lumière ;
- Monteur ;
- Caméraman ;
- Motion designer ;
- Perchiste ;
- Scripte.

Précisons que le producteur saura facilement s'il doit **rester généraliste ou se spécialiser dans un domaine précis** après avoir réalisé une étude de marché. La première option lui permet de proposer des prestations plus larges. Quant à la deuxième, il lui donne seulement la possibilité de ne faire par exemple que :

- Du montage ;
- Du court métrage ;
- Un film de mariage ;
- Des projets au service des entreprises.

Évaluer les besoins humains et matériels

Cette étape consiste à estimer les **besoins nécessaires au démarrage de l'activité et au fonctionnement de l'entreprise**. Certains moyens matériels sont indispensables pour ouvrir une boîte de production. Dans la liste, on retrouve :

- Le matériel de tournage ;
- Les accessoires pour les tournages (maquillage, costume, etc.) ;
- L'achat d'un local ;
- Le loyer ;
- Le matériel de bureau (imprimante, ordinateur, etc.) ;
- Le matériel de production (logiciel d'effets spéciaux par exemple) ;
- L'acquisition d'un véhicule pour transporter le matériel ;
- La souscription d'une assurance.

Les **besoins humains** dépendent surtout de :

- L'étendue des services proposés ;
- La taille de la boîte.

Le fondateur de l'entreprise pourrait avoir besoin d'une voix off ou bien d'un collaborateur, avec un profil commercial, dédié à la recherche de clients et au marketing. Selon sa spécialité, il arrive qu'il doive également **recourir au service d'une agence de comédiens**

Bon à savoir : il a également le choix de confier la partie administrative (tenue des comptes par exemple) à une société de gestion.

S'assurer de la rentabilité du projet

C'est en élaborant le plan d'affaires, appelé aussi business plan, que l'on peut vérifier la rentabilité du projet. Sa rédaction fait partie des démarches qui permettent de cadrer ce dernier. En plus de permettre de procéder à cette vérification, **la partie financière du document met également en avant le besoin de financement initial.**

Si le futur entrepreneur n'est pas habitué à la rédaction du plan d'affaires, il peut utiliser un **logiciel spécialisé** qui le guidera à l'aide d'instructions détaillées. Celui-ci lui fournira des exemples pour chaque partie.

En se servant de l'outil, il est possible de s'inspirer de modèles déjà rédigés. Le logiciel de business plan **se chargera aussi des aspects comptables pour permettre à son utilisateur d'établir facilement son prévisionnel financier.**

D'ailleurs, avant de monter toute entreprise, il est essentiel de vérifier si se lancer vaut le coup. Il faut aussi en profiter pour voir si une opportunité de développement existe bien dans le secteur choisi et **se renseigner sur les productions les plus demandées.**

Accomplir les démarches administratives au guichet unique

Une fois décidé à accomplir les formalités administratives sur le guichet électronique géré par l'INPI, le fondateur de la boîte de la production devra **s'inscrire sur la plateforme pour obtenir les identifiants permettant d'accéder à un espace personnel.** C'est sur ce dernier qu'il effectuera la déclaration d'activité à travers un formulaire dynamique, en fournissant toutes les informations nécessaires à la réalisation de la démarche.

Une fois cela fait, le déclarant pourra passer à la demande d'[immatriculation](#) qui consiste à **réunir les documents constituant le dossier requis.** L'INPI transmettra ce dernier aux autorités compétentes pour faire l'objet d'un traitement et d'une validation.

Bon à savoir : toutes les formalités administratives des entreprises se réalisent sur le guichet unique depuis le début de l'année. Il remplace toutes les CFE. C'est

également sur la plateforme gérée par l'INPI que les entrepreneurs accomplissent les démarches pour [modifier les statuts](#) ou cesser une activité.

Il est tout aussi important de savoir qu'il est **possible de suivre la formalité, à l'aide d'un tableau de bord** disponible sur la plateforme. Notons que son paiement et sa signature s'effectuent également en ligne. Concernant le règlement, il peut se faire par carte bancaire ou à travers un compte associé à l'utilisateur.

Pour résumer, les **étapes à suivre** sont les suivantes :

1. Se connecter ou créer un compte sur le guichet unique ;
2. Compléter le formulaire de création d'entreprise ;
3. Envoyer vos justificatifs au format dématérialisé ;
4. Signer électroniquement votre formalité ;
5. Payer les frais administratifs.

Quelles sont les formations à suivre pour devenir producteur ?

Aucune formation spécifique n'est requise pour ouvrir une boîte de production. Un BTS dans les métiers de l'audiovisuel ferait l'affaire, avec l'option gestion de production. Mais des écoles privées comme l'ESEC et l'ESRA proposent également des cours dans le domaine.

L'université peut également permettre de décrocher **une licence professionnelle ou un master dans les finances ou le management**. Ces diplômes aident le producteur à mieux gérer les parties financières et administratives de l'entreprise.

D'autre part, certaines formations diplômantes donnent la possibilité d'approfondir les connaissances nécessaires à la concrétisation du projet d'ouvrir une boîte de production. **Elles permettent de bénéficier d'un gain de temps considérable** dans l'élaboration de ce dernier. De nombreux intervenants professionnels en proposent le temps d'un week-end.

Quelles sont les compétences requises pour monter une boîte de production ?

En ouvrant sa propre boîte de production audiovisuelle, l'entrepreneur peut devenir à la fois réalisateur et producteur lors du lancement de son activité. Souvent, c'est une

personne passionnée par le monde du cinéma. Lorsque c'est le cas, elle assure la fabrication d'un film, dès sa conception jusqu'à sa diffusion. Pour mener à bien son activité, il doit alors **connaître tous les rouages du métier**.

Étant en même temps un entrepreneur, le fondateur de la boîte de production doit aussi posséder une certaine **fibre entrepreneuriale**. Il faut qu'il sache par exemple soigner ses relations professionnelles et trouver des financements.

Est-il préférable d'ouvrir une boîte de production sous le régime de la micro-entreprise ou sous forme de société ?

Ceux qui souhaitent monter l'entreprise de manière simple et rapide seront intéressés par la possibilité d'ouvrir la boîte de production sous le régime de la micro-entreprise. Mais ils ne devront pas dépasser un **plafond de chiffre d'affaires de 77 700 euros pour pouvoir conserver le statut de micro-entrepreneur**. Ce seuil est valable pour la production audiovisuelle, ainsi que toutes les activités de [prestation de services](#).

Outre les formalités administratives simplifiées, le [régime de la micro-entreprise](#) permet de bénéficier d'**obligations comptables allégées**. En choisissant cette option, le futur producteur n'aura pas de compte de résultat ni de bilan à établir. Il devra tout simplement enregistrer chronologiquement ses recettes et dépenses.

Opter pour le régime de la micro-entreprise permet également de profiter d'un :

- Régime fiscal avantageux ;
- Régime social attrayant.

C'est le montant du chiffre d'affaires (CA) qui détermine celui des cotisations sociales. S'il est nul, le micro-entrepreneur n'aura rien à payer. D'autre part, ce dernier est soumis au régime de la franchise de TVA, si son CA ne dépasse pas les 36 800 euros.

En raison du plafond de chiffre d'affaires à respecter en micro-entreprise, il semble **plus judicieux de créer une société de production**. D'ailleurs, il est préférable de réaliser le projet à plusieurs, ce dernier demandant généralement un investissement financier important.

En somme, le **choix de la forme juridique** conditionne :

- Les formalités administratives à réaliser ;
- Le mode d'imposition de la boîte de production ;
- Le régime social du dirigeant de l'entreprise ;
- La responsabilité par rapport aux dettes professionnelles.

Si le producteur prévoit de se lancer seul, il peut choisir de réaliser le projet en tant que micro-entrepreneur. Mais **ce choix n'est possible que s'il ne risque pas de réaliser un chiffre d'affaires dépassant le seuil imposé**, sinon il devra opter, soit pour une ;

- [EURL](#) ;
- [SASU](#).

À la différence du **patrimoine personnel du micro-entrepreneur**, celui des associés uniques de l'EURL et de la [SASU](#) est protégé. Les créanciers ne peuvent saisir que leurs biens professionnels en cas de dettes.

Bon à savoir : si le producteur choisit de se lancer avec des associés, la [SAS](#) et la SARL sont les formes de société les plus courantes.

Soulignons que certains producteurs choisissent même d'opter pour la création d'une association de production audiovisuelle. Mais un tel choix **ne permet pas aux membres fondateurs de partager les bénéfices générés**.

À quel financement peut-on recourir pour concrétiser le projet ?

Pour ouvrir une boîte de production, il est **possible de diversifier ses sources de financement**. Il peut essayer d'obtenir un [prêt](#) auprès de la banque. Il a également la possibilité de recourir au love money ou bien au financement participatif.

Prêt bancaire

Le prêt bancaire reste le **mode de financement le plus couramment utilisé** pour [créer une entreprise](#). Il permet au producteur de disposer d'une somme d'argent de manière rapide pour mettre en place son projet.

Certains établissements bancaires sont **spécialisés dans le domaine de la production audiovisuelle**. Le futur producteur peut tenter d'obtenir un crédit auprès

de ces banques, même si elles sont surtout réceptives aux demandes des boîtes ayant déjà atteint un stade de développement avancé.

Des instituts **facilitent l'accès des boîtes de production audiovisuelle au financement bancaire**. L'IFCIC en fait partie. Il faut tout simplement la contacter pour connaître la démarche permettant de bénéficier de son soutien. L'organisme est spécialisé dans le prêt à moyen terme du secteur culturel. Cependant, seules certaines dépenses sont éligibles à son aide. Dans la liste, on retrouve les :

- Coûts de développement du projet ;
- Dépenses inhérentes à l'acquisition de droits ;
- Dépenses de préparation et de fabrication.

Bon à savoir : les banques peuvent accorder au producteur un emprunt pour financer une partie des achats du matériel, mais elles demandent souvent un apport personnel minimum.

Love money

Cette source de financement est couramment utilisée par les entrepreneurs lors de la création d'une entreprise, sans forcément connaître son nom. En effet, le love money **consiste à financer le projet en demandant l'aide des proches**, familles et amis.

Crowdfunding

Connu aussi sous le nom de financement participatif, le crowdfunding permet de financer le projet d'ouvrir une boîte de production grâce à la **participation de particuliers, à travers des dons effectués en ligne**. Certains sont consentis avec contrepartie, d'autres ne le sont pas.

À noter : le crowdfunding permet non seulement de récolter des dons, mais également de faire connaître le projet auprès du public.

Business angel

Certaines personnes investissent souvent dans le capital d'une entreprise en vue de l'aider directement dans la construction de son projet. Il est important que ce dernier soit solide si l'on veut bénéficier de l'aide d'un business angel.

Quelles sont les aides auxquelles il est possible de

prétendre ?

Le producteur a toute une liste d'aides et de subventions auxquelles il peut prétendre. Par exemple, le demandeur d'emploi peut bénéficier d'une **exonération de charges sociales** s'il prévoit de créer ou reprendre une entreprise. Les bénéficiaires du RSA sont éligibles au dispositif. Il en est de même pour les personnes âgées de moins de 26 ans.

Bon à savoir : depuis quelques années, l'aide en question est réservée aux personnes ayant des revenus inférieurs au Pass. Le plafond s'élève à 39,228 euros.

Le producteur peut se tourner également vers les **aides régionales pouvant soutenir la production audiovisuelle et cinématographique**. Pour en connaître la liste, il est conseillé de se rapprocher du Ciclic.

Le futur entrepreneur peut même prétendre à des **aides nationales**. Divers organismes soutiennent la création de la boîte de production. La SACEM figure dans la liste. Les membres de la SACD ont aussi la possibilité de demander de l'aide de soutien à la mise en place du projet.

Bon à savoir : le fondateur de la boîte de production peut même accéder à des aides européennes.

L'[ACRE](#) figure aussi parmi les aides possibles. Ouverte à tous, **elle permet d'être exonéré du règlement de cotisations sociales durant un à trois ans**. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de ne pas :

- Dépasser 40 524 euros de chiffre d'affaires annuel pendant la première année ;
- En avoir profité durant les trois années précédant le projet.

À noter : le Centre national du cinéma et de l'image ne propose aucun soutien dans le cadre de la création des sociétés de production, mais de l'aide à l'écriture de projets.

Quel coût prévoir pour ouvrir une boîte de production ?

La **location des bureaux** compte parmi les principaux coûts à prévoir pour ouvrir une boîte de production. Le budget nécessaire à la réalisation du projet dépend :

- Du statut choisi ;

- De la taille du projet ;
- Des documentaires ou des films à produire.

Dans la **liste des coûts à prévoir**, on peut citer également :

- La rémunération des professionnels du son, de l'image ou encore du journalisme ;
- L'acquisition de matériel de production, de tournage et de post-production.

Bon à savoir : il faudra prendre en compte aussi le fait que les frais de création de la micro-entreprise sont beaucoup plus faibles que ceux d'une société.

Est-il possible de concrétiser le projet sans diplôme et sans argent ?

Compte tenu du fait que le projet nécessite un investissement assez important, il est **difficile de le concrétiser sans argent**. D'ailleurs, c'est pourquoi il est essentiel de prévoir un budget avant de se lancer. Il serait plus judicieux de :

- Se constituer une épargne personnelle pour financer une partie de l'ouverture de la boîte de production ;
- Recruter des associés pour supporter ensemble les dépenses à consacrer au projet ;
- Solliciter des investisseurs privés pour renforcer les fonds propres.

Il faudra avoir un matériel adéquat (logiciel de montage et de création par exemple) pour démarrer l'activité. Il sera également nécessaire de **créer un site web, qui servira de vitrine sur Internet**.

Ensuite, **le porteur de projet pourra trouver d'autres sources de financement**. Comme cité précédemment, il a le choix entre le :

- Crédit bancaire ;
- Love money ;
- Financement participatif ;
- Business angel.

Pour rappel, il peut encore s'informer sur les [aides à la création d'entreprise](#) auxquelles il est éligible. En outre, il convient de savoir que de manière générale, le **chiffrage du budget** dépend d'un certain nombre de paramètres :

- Embauche de salariés ;

- Recours à des intermittents du spectacle ;
- Recrutement de commerciaux ;
- Recours au service de juristes.

Concernant les diplômes, il n'est pas obligatoire d'en posséder pour ouvrir la boîte. Toutefois, il est recommandé de suivre au moins une **formation de deux jours sur la création de sociétés de production** audiovisuelle.

Que l'entrepreneur décide de produire des vidéos institutionnelles, des clips ou encore des films, il lui faudra être créatif dans la gestion des finances et du projet. Ce sera à lui de s'assurer que tout se passe comme prévu, de la conception à la diffusion. Il garantira aussi le succès de son entreprise grâce à ses capacités de gestionnaire. En effet, il doit avoir toutes les clés en main pour mener à bien son activité.

Il est alors tout aussi important de **s'inscrire à des formations permettant d'acquérir des compétences** en :

- Gestion financière et administrative ;
- Marketing.

A lire aussi: [ouvrir une boîte de nuit](#)

FAQ

Comment contacter une société de production ?

Le plus simple est de contacter la boîte directement par téléphone. Ensuite, il serait judicieux de lui envoyer un mail, contenant le dossier de l'expéditeur, avec son scénario. Il est préférable d'éviter les courriers groupés parce qu'ils réduisent les chances d'être lus et de recevoir un retour d'information.

Comment financer un programme audiovisuel ?

De nombreux moyens permettent de financer une production audiovisuelle. L'apport cash en fait partie. Dans la liste figurent également le préachat et la coproduction. Il est même possible de recourir :

- Au financement participatif ;
- À l'apport en industrie ;
- À la coproduction étrangère ;
- À l'aide du CNC.

Comment proposer des scénarios à un producteur ?

L'objectif sera de motiver le producteur à lire le projet. Il faudra trouver le moyen de lui donner envie de voir le synopsis et au besoin, de lui proposer l'envoi d'un dossier papier. Pour réussir à vendre, il est souvent nécessaire de passer par un agent ou un manager. D'autre part, il est toujours intéressant de se construire un réseau en tissant des relations avec d'autres professionnels de l'industrie.